P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de SAINT PIERRE DE CHANDIEU

4.2. Documents graphiques du règlement

4.2.b. Planche Sud

Avec risques naturels, risques technologiques et nuisances sonores uniquement

Echelle : 1/5.000ème

Vu pour être annexé
à la délibération d'Approbation du PLU
en date du 28 février 2019.

Le Maire,
Raphaël IBANEZ

LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua / Uab — Zone dense (centre-bourg)
- Ub — Zone de première extension du centre
- Uc — Zone pavillonnaire
- Ud — Zone bâtie de plus faible densité
- Uf — Zone d'habitat intermédiaire ou groupé
- Ue — Zone d'équipements publics
- Ui / Uia / Uic — Zone d'activités

ZONES A URBANISER

- AU — Zone d'urbanisation future
- AUa / AUab / AUb — Zone à aménager à vocation principale d'habitat

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Aa — Secteur lié à l'activité existante de stockage de produits agricoles (STECAL)
- Ai — Secteur bâti (gestion des activités existantes) STECAL
- An — Zone agricole à enjeux naturel et paysager

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N — Zone naturelle protégée
- Ne — Secteur lié à l'activité de réception et de restauration (STECAL)

SECTEURS DE RISQUES NATURELS
cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (notée "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM

Traduction de la carte d'aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, Mai 2016

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- Secteur "constructible sous conditions spéciales" (B)
- RiA1 — Risque d'inondations
- RG — Risque de glissements de terrain
- RT — Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV — Risque de ravinements et ruissellements sur versant
- Br1 — Risque d'inondations en pied de versant
- Br1-Br2 — Risque d'inondations
- Brv — Risque de ravinements et ruissellements sur versant
- Bg — Risque de glissements de terrain
- Ozon et étangs
- Bassin de rétention et/ou d'infiltration

Secteur concerné par l'aléa retrait-gonflement des sols argileux
issus de la cartographie du BRGM, février 2010

Br — Risque faible de retrait gonflement des argiles

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la vallée de l'Ozon

Secteur concerné par le PPRi de la vallée de l'Ozon

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES
cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Risques liés aux installations classées

Zone de danger Z1-Z2

SECTEURS DE NUISANCES SONORES AERIENNES
cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)

- Secteur correspondant à la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry
- Secteur correspondant à la zone D du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

AUTRES INFORMATIONS
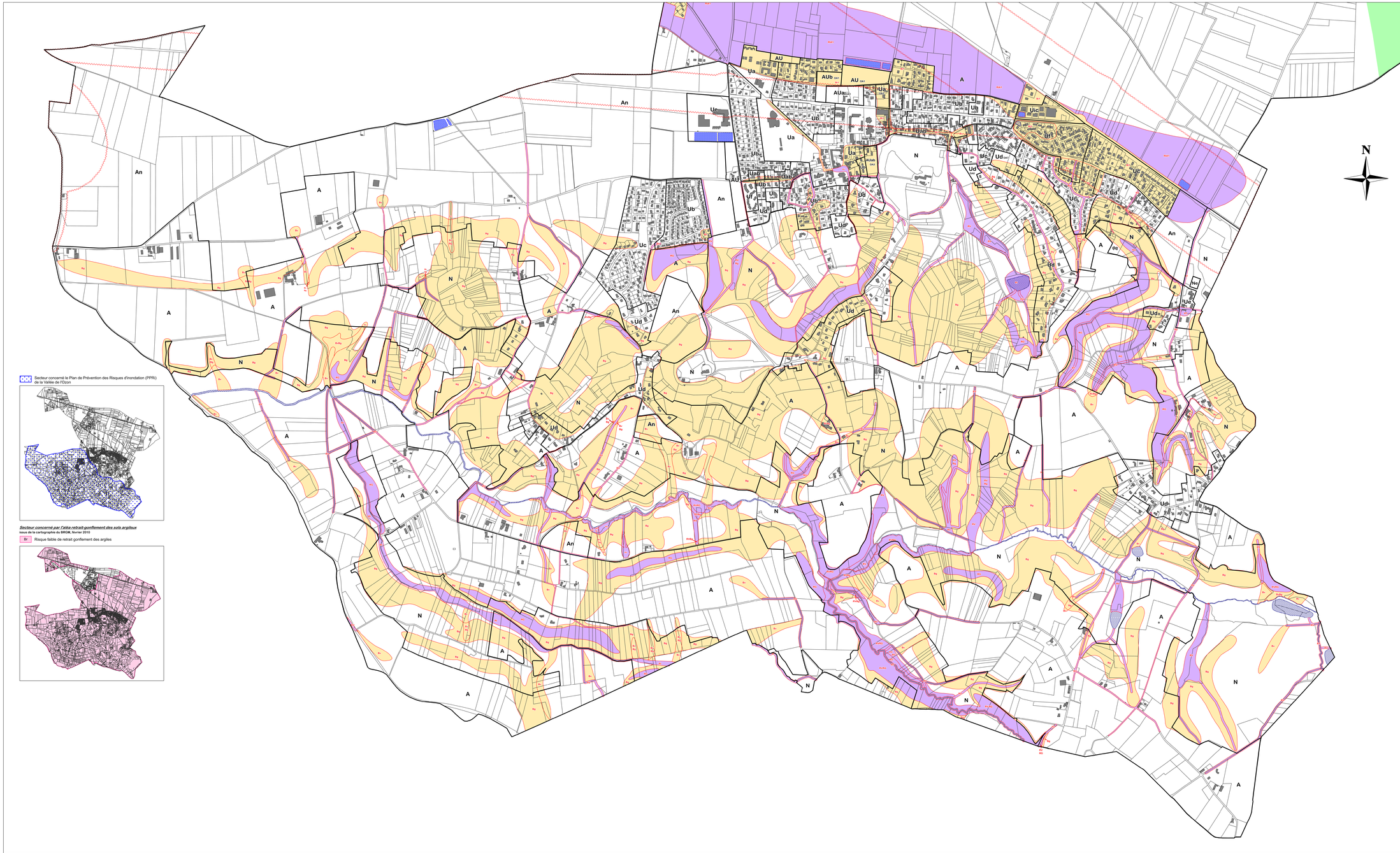
Secteur de nuisances sonores (cf. 5. Annexes - pièce 5.3.)